

Direction départementale
de la cohésion sociale
Mission Inspection Contrôle Evaluation ICE
ddcs-ice@var.gouv.fr

Procéder à sa déclaration d'éducateur sportif à la DDCS du Var

La téléprocédure



The screenshot shows the EAPS (Portail de télédéclaration des éducateurs sportifs) website. The header includes the French Republic logo and the text 'EAPS Portail de télédéclaration des éducateurs sportifs'. Below the header, there is a navigation bar with a home icon, an 'Aide' link, and accessibility icons. The main content area features a welcome message: 'Bienvenue sur le Portail de déclaration des éducateurs sportifs' and a note for foreign diploma holders: 'Vous êtes titulaire d'un diplôme européen ou étranger ? Demandez la reconnaissance de votre diplôme sur www.arquedi.sports.gouv.fr'.

1) Rassembler les documents en versions numériques nécessaires à la téléprocédure (Scannés au formats PDF, JPG, PNG, DOC ou DOCX)



- **Le diplôme** (à scanner même en cas de renouvellement);
- **La pièce d'identité** en cours de validité, recto et verso (en un seul fichier) ;
- **Le certificat médical** de non contre-indication à **la pratique** et à **l'encadrement** des activités physiques ou sportives concernées, datant de moins d'un an ;
- **L'attestation de révision le cas échéant** « CAEPMNS , recyclages BEES, DEJEPS, CQP... » ;
- **L'annexe descriptive au diplôme ou attestation de spécialité** (licence STAPS entraînement sportif à scanner à la suite de votre diplôme sur un seul fichier)
- **La photographie d'identité** aux normes officielles, au format **JPG ou PNG**



La taille de chaque pièce justificative **ne peut excéder 1 Mo**. Les versions iques (scannées) de vos pièces justificatives doivent être lisibles et de bonne qualité.

2) Se connecter sur le portail de télédéclaration des éducateurs sportifs :



<https://eaps.sports.gouv.fr>



3 – cliquer sur **créer votre espace personnel EAPS**

Identifiez-vous, attention, vous devez saisir une adresse courriel valide, un message contenant un lien permettra de valider la création de votre compte. Votre adresse courriel sera ensuite votre identifiant pour vous connecter sur votre espace personnel.

Si vous ne recevez pas le courriel automatique d'activation de votre espace personnel, veuillez vérifier qu'il n'a pas été classé dans les courriels indésirables (spams) de votre messagerie électronique.

Déclaration d'éducateur sportif

Cliquez sur « **Procéder à ma déclaration** ».

Chaque page d'information doit être correctement saisie avant de passer à l'étape suivante. Des pictogrammes  verts et  rouges vous indiquent, pour chaque étape, si elle est correctement saisie ou si des informations restent à renseigner. Les astérisques rouges indiquent des champs qui doivent être obligatoirement renseignés.

Etat Civil

Attention à la saisie des champs de votre état civil. En effet, leur exactitude est indispensable aux vérifications d'honorabilité effectuées pour s'assurer que le déclarant est bien en mesure d'exercer une activité d'éducateur sportif.

Stagiaire

Si votre formation est terminée, avant de déclarer votre nouveau diplôme, vous devez d'abord supprimer votre statut de stagiaire.


Déclaration en cours

Choisissez « **Vous souhaitez uniquement déclarer votre diplôme :** »

Cliquez sur « **Procéder à ma déclaration** ».

Justificatifs

Vous pouvez choisir d'envoyer certains de vos justificatifs par courrier. Dans ce cas, veuillez cocher les cases « Envoi par courrier postal » en face des pièces correspondantes. Ces pièces justificatives devront alors être envoyées par à la direction départementale. Un courrier-type d'accompagnement sera disponible dans votre espace personnel.

 Attention si les documents ne sont pas reçus dans un délai de 15 jours à partir de la transmission de votre déclaration, celle-ci sera rejetée par la direction départementale.

IMPORTANT

Tant que vous n'avez pas transmis votre déclaration, celle-ci reste au statut « Brouillon ».vous pouvez toujours la modifier

Une fois la déclaration transmise, vous ne pouvez plus la modifier à moins que votre direction départementale ne la rejette, auquel cas votre déclaration repasse au statut « Brouillon ».